

ment, de l'arrangement des pharmacies, de l'entretien & de la nature des vases qui contiennent les médicaments ou qui servent à les préparer ; du prix qu'on doit fixer aux médicaments & de la visite qu'il s'en doit faire. Il s'élève contre ces pharmacies portatives où l'on trouve différentes drogues toutes préparées. Enfin après avoir parlé des connaissances nécessaires aux apothicaires, il en vient à une discussion qui paroît lui tenir particulièrement à cœur, & il en fait la conclusion de son ouvrage. Il propose ainsi la question : *Num medici ipsi medicamenta parare & exhibere possint, vel debeant.* Mr. W. se déclare absolument pour l'affirmative ; nous extraîrons une partie de ses arguments, qu'on nous a prié de transcrire en entier, mais ce que les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de faire. *Medicus, ait Thomson, cām religiosē suo munere fungi debeat, propriis aggrediatur manibus præparationem medicamentorum. Ne verū in honestum, dedecori id esse, quis putet, Fernelii, Matchioli, Quercatani, Sonnerti, Schröderi, Sylvii, Lemerii, Vedelii, adducere exempla, qui omnes maxima cum industria omnem in hac arte navarunt operam. Non cognoro quidem, multos officio conficiendorum medicaminum abdicare medicos velle, ita ut & cuncti pro sua sententia firmanda, diversa promiscue proferant argumenta, si tamen prius ortum progressumque rei pharmaceuticae consideraverimus, promptè nobis judicare licet, an pharmacopeis injuriam faciant, non ceant.*